



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-99346>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-99346**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-95418

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/08/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SAGEM

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 31196302900013

Ville : La Garde

Code postal : 83130

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : SOCIETE GARDEENNE D ECONOMIE MIXTE (SAGEM)

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre pour des services de télécommunications

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation est lancée en groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique entre la SAGEM et la SAGEP. Il s'agit d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'objet consiste en la fourniture de services de télécommunications. Le contenu détaillé des prestations est défini par les pièces du dossier de consultation. La durée de l'accord-cadre indiquée par le présent avis de publicité correspond à la durée totale de l'accord-cadre (période initiale et reconductions incluses). En effet, l'accord-cadre est reconductible dans les conditions définies par les pièces du dossier de consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est défini par les pièces du dossier de consultation.

Critères d'attribution : Les critères de sélection des offres sont énoncés au Règlement de la consultation

Section 4 - Informations rectificatives

- Report de la date et de l'heure limites de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/09/2025